



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 décembre 2020 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONTOUX Johan, M. ROY Quentin, Mme SICARD Mélanie.

Procurator(s) : Mme RAS Anaïs donne pouvoir à M. MONTOUX Johan.

Excusé(s) : Mme RAS Anaïs.

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Angéline.

Président de séance : M. BOUCHET Roland.

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 09 novembre 2020.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :

- N° 2020-016 du 07 décembre 2020 : acceptation de l'avenant n° 1 au lot VRD attribué à la SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU pour un montant de 15 799,00 € H.T. soit 18 958,80 € T.T.C. relatif au retrait et traitement des canalisations existantes contenant de l'amiante, sur le site du groupe scolaire Paul Baudrin.
- N° 2020-017 du 11 décembre 2020 : acceptation de la déclaration de sous-traitance du lot n° 2 GROS OEUVRE attribué à la SARL CONTIVAL envers la SARL PELLETIER DESAMIANGATE pour un montant de 20 587,88 € H.T. relatif au retrait et de l'amiante.

2020-090 SALON DE COIFFURE ANNULATION D'UN LOYER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide la suppression du loyer du mois de décembre 2020 pour le salon de coiffure.

2020-091 BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 4 sur le budget de la commune de l'exercice 2020, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
60612 (011) Energie – électricité	-354,83 €		
6745 (67) Subventions aux personnes de droit privé	354,83 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

2020-092 RESTAURANT ANNULATION D'UN LOYER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide la suppression du loyer du mois de décembre 2020 pour le restaurant LE PETIT ASLONNES.

2020-093 BUDGET DU COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 3 sur le budget du commerce de l'exercice 2020, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
6068 (011) Autres matières et fournitures	-83,33 €		
6745 (67) Subventions aux personnes de droit privé	83,33 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

2020-094 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU « LOTISSEMENT DE LA TOUCHE »

Compte tenu que tous les terrains issus de ce lotissement ont été vendus, ce budget n'a plus lieu d'exister, et sera clos au 31 décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la clôture du budget annexe du « Lotissement de La Touche » ;
- dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

2020-095 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

2020-096 CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES ET LA COMMUNE D'ASLONNES - AVENANT N° 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n° 3 à la convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la Commune d'ASLONNES
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention.

2020-097 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (24 h 06)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet soit 24 h 06 / 35^{ème}, pour maintenir les services périscolaires, à compter du 1^{er} février 2021.
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2020-098 CNP - ADOPTION DES CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CONDITIONS GENERALES (VERSION 2021)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les conditions générales du contrat CNP version 2021 pour ses agents affiliés à la CNRACL,
- adopte les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2021,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2021 » du contrat 1406D.

2020-099 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain,
- demande à Madame la Préfète de la Vienne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

2020-100 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BASSIN D'INITIATION A LA NATATION ENTRE LA COMMUNE DE VIVONNE ET LES COMMUNES UTILISATRICES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition du bassin d'initiation à la natation entre la commune de Vivonne et les communes utilisatrices, pour l'année scolaire 2020-2021,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2020-101 PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire d'octroyer la prime exceptionnelle COVID-19 à certains agents à hauteur de 1 000 € maximum,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 14 décembre 2020.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- propose le calendrier des séances du conseil municipal pour 2021, les lundis à 20 h 00, à savoir : 11 janvier, 22 février, 8 et 29 mars, 19 avril, 17 mai, 14 juin, 19 juillet, 06 septembre, 11 octobre, 15 novembre et 13 décembre. Le conseil municipal approuve ces dates.
- informe l'assemblée qu'il a positionné la commune pour l'achat d'un véhicule réformé du S.D.I.S., un SUZUKI VITARA du 1^{er} mars 2004, de 71 000 km, à 1 500 €, afin de remplacer le C 15 dont la carrosserie devient obsolète. Monsieur Johan MONToux et Madame Isabelle GENAIVRE précisent que ce véhicule à une petite capacité de chargement. Monsieur le Maire indique que cela est suffisant pour les besoins de la commune.
- donne la parole à Monsieur Alain CHAMPIGNY pour présentation de l'avancement des travaux d'aménagement et de mise aux normes du groupe scolaire Paul Baudrin :
 - Monsieur Alain CHAMPIGNY indique que le planning de réalisation des travaux côté restaurant scolaire prend 1 mois de retard en raison du retrait et du traitement des anciennes canalisations d'évacuation des eaux usées contenant de l'amiante, par contre côté dortoir aucun retard. Concernant la cuisine, il a été défini que nous continuons la production de plats et un service à table, ce qui impose l'achat d'un nouveau matériel et de plus d'espace, tout en gardant la possibilité de passer en self-service. Des devis d'équipement sont à l'étude. La puissance électrique du compteur actuel serait insuffisante, une démarche est en cours afin d'obtenir un deuxième comptage en tarif jaune.
- Monsieur Quentin ROY, en tant que membre de la commission des bâtiments, regrette de ne pas avoir été informé de la découverte d'amiante dans les canalisations, et aurait souhaité recevoir un message électronique l'en informant.
- Monsieur le Maire précise qu'il a dû agir dans l'urgence (analyses, rapport, devis désamiantage...) et voulait être sûr du résultat avant de l'annoncer.
- Monsieur François-Xavier LACOMBE précise que cela a été évoqué en réunion des adjoints le mercredi à 18 h 00, ouverte à tous les conseillers municipaux qui souhaitent y participer.
- Monsieur Quentin ROY s'excuse car il n'avait pas entendu qu'il pouvait venir à la réunion des adjoints.
- Madame Alexandra JUCHAULT propose de faire et envoyer des comptes rendus à tous les membres suite aux réunions des différentes commissions, ce qu'elle fait pour la commission du personnel, et rappelle que la mairie est ouverte à tous, tous les jours, que les secrétaires sont présentes pour répondre à toutes questions.
- Monsieur François-Xavier LACOMBE rappelle à « l'opposition » que le « manque d'information » n'est pas volontaire de la part des adjoints et de monsieur le maire.
- Madame Alexandra JUCHAULT propose de peut-être faire plus de commissions pour discuter et analyser les différents problèmes et ainsi communiquer davantage.

Monsieur le Maire :

- annonce la nécessité de réunion la commission sociale très rapidement, plusieurs dossiers sont à étudier.
- demande aux membres du conseil municipal de fixer une date pour la distribution des chocolats aux administrés âgés de plus de 70 ans.

Fait à ASLONNES, le 15 décembre 2020
Le Maire,
Roland BOUCHET

